



Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal

Préavis N° 2022 / 08

Lausanne, le 24 mars 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

L'éducation numérique vaudoise a connu récemment d'importantes avancées. D'une part, les compétences numériques attendues ont été clarifiées, abordant tant l'usage des outils numériques que l'éducation aux médias et la science computationnelle. D'autre part, les équipements nécessaires ont été définis et les responsabilités respectives Canton - communes clarifiées. Pour que les élèves de Lausanne puissent pleinement bénéficier de l'éducation numérique, il est temps d'adapter les infrastructures informatiques des bâtiments scolaires.

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 10'805'000.- (y compris crédit d'investissement de CHF 1'350'000.- déjà octroyé par le Conseil communal par le biais du préavis N° 2019/50 « Crédit cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles ») en vue de la modernisation et de l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que de l'installation d'écrans d'affichage numériques frontaux (ANF) dans les classes.

2. Objet du préavis

Faisant suite au préavis N° 2019/50 de CHF 1'350'000.- « Crédit cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles » octroyé par le Conseil communal, le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 10'805'000.- destiné à la modernisation et à l'extension des réseaux informatiques dans les bâtiments scolaires, ainsi qu'à l'équipement des classes en affichage numérique frontal. Par ailleurs, les engagements prévus dans le préavis N° 2019/50 méritent d'être élargis en fonction de la nouvelle donne. Dès lors, il est prévu de balancer les dépenses et les amortissements du crédit cadre relatif au préavis N° 2019/50 afin que le présent préavis puisse bénéficier des non-dépenses actuelles estimées à env. CHF 1'250'000.-.

Si de nouvelles antennes doivent effectivement être installées pour permettre une meilleure connectivité dans les classes, le cadre cantonal prévoit désormais également la mise en place d'un affichage numérique frontal, connecté de manière déportée via une passerelle multimédia (type « Apple TV ») aux tablettes des élèves et du corps enseignant, ce qui va mettre sous pression les infrastructures de réseau informatique. La Municipalité revoit donc sa stratégie à l'aune de ces nouvelles normes et des adaptations induites par le nouveau Règlement sur les constructions scolaires en matière de répartition des charges Canton - communes.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	1
3. Table des matières.....	2
4. Préambule	2
5. L'éducation numérique : des enjeux pédagogiques, éducatifs et environnementaux	3
6. Équipements des écoles en matière de réseau informatique et d'affichage numérique frontal ...	4
6.1 État des lieux et investissements réalisés	4
6.2 Évolution des besoins	5
7. Stratégie de modernisation du réseau pédagogique et déploiement de l'affichage numérique frontal	5
8. Effets financiers.....	6
8.1 Modernisation et extension du réseau informatique scolaire.....	6
8.2 Équipement en affichage numérique frontal	7
9. Impact sur le climat et le développement durable.....	7
10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	7
11. Aspects financiers	7
11.1 Incidences sur le budget d'investissement	7
11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement	7
12. Conclusions.....	8

4. Préambule

Alors que l'école romande a intégré l'éducation numérique dans son plan d'études, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a fait de celle-ci un de ses chantiers prioritaires pour la législature 2017-2022 et plusieurs établissements scolaires lausannois ont intégré des projets pilotes dans ce cadre.

Parallèlement, afin de garantir au mieux l'équité entre les élèves, le DFJC a œuvré à la mise en place de conditions cadres pour une standardisation des équipements informatiques et des modalités d'affichage numérique frontal dans les bâtiments scolaires vaudois. Ainsi, au printemps 2020, il promulguait un nouveau règlement sur les constructions scolaires (RÈGLEMENT 400.01.3 sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) du 29 avril 2020), élaboré en concertation avec les représentants des associations de communes. Celui-ci définit les compétences des autorités cantonales et communales et s'applique à toutes les constructions et installations scolaires de l'enseignement obligatoire, aux agrandissements, aux transformations de locaux non scolaires en salles d'enseignement, ainsi qu'à l'acquisition initiale de mobilier et de matériel d'enseignement. Il confie également au DFJC le soin d'établir des normes [...] par lesquelles sont précisés les standards minimaux en matière d'installations et d'équipements scolaires.

Dans leur communiqué commun daté de juin 2020, le Canton et l'Union des communes vaudoises (UCV) se réjouissaient de l'accord trouvé, afin que la transition numérique de l'enseignement puisse se faire de manière plus uniforme, au niveau du matériel à disposition du corps enseignant et de l'égalité des chances pour tous les élèves.

En l'occurrence, ce nouveau règlement a donc permis de préciser les responsabilités en matière d'affichage numérique de la manière suivante (art. 6 RCSPS) :

- ¹ Le département fixe les standards d'affichage numérique minimaux en lien avec les objectifs pédagogiques.
- ² L'affichage numérique est à charge des communes pour un forfait de 2'500 francs au maximum, prévu pour une durée de 8 ans, par local équipé.
- ³ Le montant du forfait est réexaminé au début de chaque législature par une délégation paritaire État-Communes en matière.

Dans une lettre adressée aux communes en juin 2021, la Conseillère d'État en charge de la formation précisait les orientations pédagogiques tirées des projets pilotes menés jusqu'alors. Le déploiement

de l'éducation numérique commence par le premier cycle (degrés 1P-4P) pour se développer ensuite dans le reste de la scolarité. Celle-ci repose sur quatre éléments essentiels et complémentaires : un affichage numérique frontal (ANF), une passerelle multimédia (type « Apple TV »), ainsi qu'une tablette permettant la diffusion de contenus directement sur l'écran via un boîtier de diffusion et une antenne WIFI.

Elle précisait également les éléments issus de l'accord trouvé avec les associations de communes, à savoir les dimensions et caractéristiques ainsi que les modalités d'acquisition des écrans d'affichage (il s'agit d'un pavé numérique dont la diagonale doit être comprise entre 84" et 86" afin d'assurer un confort visuel pour les élèves et le corps enseignant - notamment via un grand angle de visionnage, un verre trempé et antireflets, etc.), la nécessité de prévoir les équipements complémentaires (surfaces d'écriture et équipement audio) et la possibilité laissée aux communes d'adapter ces standards minimaux.

Enfin, si les infrastructures de câblage, les prises réseaux et les liaisons en fibre optique qui relient le bâtiment à Internet restent de compétence communale, le DFJC annonçait sa volonté de prendre en charge les outils permettant une interactivité déportée (type « Apple TV ») dont l'acquisition, la maintenance et la configuration seront à charge du Canton. Dans la foulée, le DFJC s'est également dit prêt à fournir les bornes WIFI dans les classes, dans la mesure où celles-ci seraient exclusivement dédiées à la pédagogie.

Ce faisant, le Canton souhaite à la fois sécuriser davantage l'informatique pédagogique en termes de protection des données et de maintenance à distance. Enfin, ce développement coordonné des équipements informatiques doit permettre au Canton et aux communes de réaliser une économie d'échelle importante tout en favorisant le déploiement de l'éducation numérique.

En conséquence, et au vu de ces éléments, la Municipalité a souhaité mettre à jour sa stratégie pour accompagner le déploiement de l'éducation numérique dans les écoles lausannoises, dont le préavis N° 2019/50 constituait un premier jalon.

5. L'éducation numérique : des enjeux pédagogiques, éducatifs et environnementaux

Après l'arrivée d'Internet qui a bouleversé l'accès aux savoirs, la généralisation du numérique a submergé le monde d'informations, d'images et de vidéos. Les élèves d'aujourd'hui vivent entourés d'écrans et l'école ne peut l'ignorer. En intégrant l'éducation numérique à son plan d'études, la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) affiche sa volonté de former les générations futures à la maîtrise de ces outils, qui sont également des alliés en matière de pédagogie dynamique destinés à stimuler et à entraîner la collaboration et les échanges dans les classes. Pour les directions d'établissement scolaires, l'éducation numérique répond à plusieurs objectifs.

5.1 Différencier la pédagogie

D'un point de vue pédagogique, la présence dans les classes d'un dispositif d'affichage numérique frontal est un élément rassembleur. Néanmoins, les élèves ne possèdent pas tous les mêmes acquis, les mêmes techniques d'apprentissage, les mêmes rythmes de travail, les mêmes besoins. Pour faire face à leur hétérogénéité, il est indispensable de varier les situations d'apprentissage, les formes de travail et d'évaluation ainsi que l'organisation de la classe, à fortiori pour les élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap. Cette différenciation tend vers un seul objectif : favoriser la réussite de tous les élèves. Dans cette perspective, les outils numériques facilitent grandement la diversification et, une fois maîtrisés, font gagner du temps dans la réalisation de contenus différenciés et adaptés au rythme de chaque élève.

5.2 Consolider les apprentissages

Les activités numériques peuvent également se révéler être un support utile pour favoriser la mémorisation et donc l'acquisition des connaissances. Les questionnaires/quizz, les cartes de mémorisation, les cartes mentales, les jeux de calcul, d'apprentissage de la lecture, les animations vidéo, les questionnaires d'autoévaluation sont autant d'outils complémentaires qui peuvent favoriser la consolidation et la mémorisation de façon ludique.

5.3 Éduquer aux médias

La réduction de la fracture numérique passe également par l'apprentissage et l'accès à la technologie. Les outils numériques représentent également un avantage certain pour sensibiliser les élèves au

fonctionnement des médias d'aujourd'hui. Les faire expérimenter et tester représente un excellent apprentissage lorsqu'il s'agit de trier, de vérifier et de recouper des informations. Les webradios/webtv, la rédaction collaborative d'articles ou la création de journaux de classe sont des pratiques très formatives. En plus d'apporter un complément à l'expression écrite ou orale, ils peuvent sensibiliser à la problématique des droits d'auteur et initier aux technologies de l'information.

5.4 Préparer le futur

Il est désormais admis que tout élève sortant de l'école obligatoire doit disposer d'un bagage solide en matière informatique et numérique. Impliquer les enfants dans le numérique leur permettra d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles dans le monde digitalisé qui les attend. Ainsi, leur rapport aux technologies leur permettra de s'adapter plus facilement à un nouvel environnement, que ce soit dans le monde du travail ou dans leurs interactions sociales. De plus, cette transition progressive vers le numérique permettra de répondre aux objectifs de durabilité en réduisant substantiellement la production de documents papiers et facilitera grandement le suivi de l'enseignement. C'est donc également cohérent vis-à-vis des générations suivantes. En cela, l'école a un rôle formateur indéniable à exercer.

6. Équipements des écoles en matière de réseau informatique et d'affichage numérique frontal

À Lausanne, l'ensemble des bâtiments scolaires est raccordé au réseau communal de télécommunication (RECOLTE) via les fibres optiques de la ville. Pour la partie pédagogique, selon les normes issues d'EtaCom, le Canton et ses prestataires sont en charge du réseau jusqu'aux armoires de brassage installées à l'entrée des bâtiments scolaires, lesquelles sont propriété des communes. Actuellement, le réseau pédagogique cantonal est également connecté par RECOLTE.

Parallèlement, le Service des écoles et du parascolaire (SEP) collabore très étroitement avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI) afin de doter les établissements scolaires d'un réseau filaire pour les secrétariats (informatique dite administrative et salles d'informatique pédagogique) et, prioritairement, d'un réseau sans fil (WIFI) pour desservir les salles de classes.

6.1 État des lieux et investissements réalisés

Les secrétariats d'établissements scolaires ont été raccordés au réseau RECOLTE dès 1998, puis la plupart des bâtiments scolaires ont suivi lors de la migration vers la téléphonie IP. Le réseau a ensuite progressivement été étendu à partir de 2008 pour répondre aux besoins pédagogiques. Enfin, trois phases successives de déploiement du réseau informatique dans les établissements scolaires lausannois ont permis de mettre en place une infrastructure de base, constituée d'armoires de brassage reliées entre elles, pour la plupart par de la fibre optique. Ces équipements permettent la distribution du réseau dans l'ensemble des zones administratives et d'enseignement. Ils ont une durée de vie assez longue et ont été peu modifiés ces dernières années.

De plus, bien que les ordinateurs destinés à la pédagogie soient financés par le Canton, leur nombre a une implication sur la densité du réseau qui est à prévoir. Le nombre total d'ordinateurs prévus en 2008 était de 1'900, soit trois par classe primaire et un pour huit élèves dans le secondaire, généralement concentrés dans des salles informatiques. Actuellement, les établissements scolaires comptent plus de 2'400 terminaux, dont 35% sont toujours reliés par câblage et 65% utilisent les bornes WIFI. À l'avenir, chaque utilisateur pourrait disposer d'un outil personnel à connecter sur le réseau (ordinateur, tablette ou smartphone), ce qui portera rapidement à plus de 15'000 le nombre de terminaux à connecter.

Sur le plan financier, les deux premières phases de ce déploiement couvrant les besoins standards (infrastructure de base des bâtiments, armoires de brassage, switchs, téléphonie, liaisons en fibre optique) ont été financées par les préavis destinés à financer le réseau RECOLTE. La troisième, de grande ampleur et répondant aux besoins pédagogiques, a fait l'objet du préavis N° 2008/11 « Équipement réseau des bâtiments scolaires – phase III » pour un montant de CHF 2'120'000.-. Ce préavis a permis l'installation de 640 points d'accès WIFI pour l'ensemble des bâtiments scolaires, ainsi que le câblage et l'acquisition des contrôleurs et des licences nécessaires à leur exploitation.

Les éventuelles extensions, la maintenance du réseau ainsi que les mises en place ont jusqu'ici été financées par le budget courant du SEP, jusqu'à l'obtention d'un nouveau crédit en 2020, destiné au

renouvellement et à l'extension du réseau WIFI scolaire. Par ailleurs, pour chaque construction ou rénovation lourde, le crédit d'investissement comprend un volet permettant l'équipement réseau des infrastructures scolaires concernées.

En matière d'affichage numérique frontal, jusqu'ici le SEP a saisi l'opportunité des rénovations et constructions pour accompagner l'évolution des besoins pédagogiques. Ainsi, à ce jour, quelque 170 classes sont équipées d'affichage interactif. Jusqu'à la publication des nouvelles normes cantonales, la Ville optait plutôt pour un système de tableau blanc interactif, muni d'un projecteur à courte focale, qui présentait l'avantage de la polyvalence pour le corps enseignant et de la longévité. Bien que les normes à cet égard aient évolué, ces tableaux existants très appréciés pourront être maintenus.

6.2 Évolution des besoins

Selon les nouvelles prescriptions données par le DFJC, l'environnement d'apprentissage des élèves vaudois va fortement évoluer dans les prochaines années. Ainsi, l'usage des tablettes par les élèves va se généraliser et le corps enseignant partagera, depuis son outil, des contenus avec les élèves, grâce à l'affichage numérique frontal. Le DFJC mettra également des contenus en ligne à disposition du corps enseignant. À la différence de la situation actuelle, chaque classe devra disposer d'une antenne WIFI pour créer un environnement pédagogique propre (cela permettra de garantir une couverture optimum et, de ce fait, de diminuer la puissance d'émission par antenne).

Actuellement, plusieurs établissements primaires lausannois ont commencé à déployer l'éducation numérique au premier cycle ; il s'agit des établissements de Coteau-Fleuri, Beaulieu, Prélaz et Entre-Bois. Par ailleurs, à Pierrefleur, établissement pilote depuis 2019, c'est aujourd'hui l'ensemble des classes qui est concerné par l'éducation numérique. Dans ce contexte, le corps enseignant et les directions relayent au SEP des difficultés liées à la connectivité et cette problématique semble prendre le pas sur la question de l'absence d'affichage numérique frontal.

C'est donc essentiellement en termes de capacité du réseau que les besoins vont beaucoup évoluer dans les prochaines années : les nouvelles applications utilisent des contenus multimédia de plus en plus volumineux, l'augmentation du nombre de postes (ordinateurs élèves et maîtres, tablettes ou smartphones) et la généralisation des outils d'affichage numériques interactifs dans les classes vont mettre les infrastructures lausannoises sous pression.

Par ailleurs, la demande de connectivité s'étend actuellement à l'ensemble des salles d'enseignement, qu'elles soient ordinaires ou spéciales. Le SEP estime à 1'200 le nombre de salles qui doivent être équipées dans les cinq ans. Cela suppose, dans beaucoup de situations, l'extension du réseau existant, la modernisation ou l'installation de nouvelles armoires de brassage et, par conséquent, de nouveaux switches.

7. Stratégie de modernisation du réseau pédagogique et déploiement de l'affichage numérique frontal

Au vu de l'évolution des conditions cadres posées par le Canton, il apparaît que le principal enjeu pour la Ville de Lausanne est celui de la modernisation des infrastructures de réseau. C'est pourquoi la Municipalité, d'entente avec le Canton, se propose de calquer sa stratégie sur celle de l'introduction de l'éducation numérique dans les écoles lausannoises.

Concrètement, la Ville va commencer par adapter les infrastructures et le réseau informatique des établissements scolaires lausannois qui ont déjà commencé à déployer l'éducation numérique pour moderniser et équiper ensuite, au fur et à mesure dans les cinq prochaines années, l'ensemble des classes et bâtiments scolaires lausannois.

La première étape consistera à diagnostiquer les infrastructures existantes, en collaboration avec le Centre d'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO). La seconde étape devra réorganiser le réseau afin de séparer les ports de distribution pour les infrastructures pédagogiques de ceux des infrastructures administratives. Enfin, l'ultime étape consistera à installer l'affichage numérique frontal (à charge de la Ville) ainsi que les passerelles multimédia et les bornes WIFI financées par le Canton.

Concrètement, les travaux à entreprendre par bâtiment sont les suivants :

- Réseau
 - Mise à jour du câblage et ajout des armoires de brassage nécessaires plus renforcement éventuel de la puissance d'introduction sur les sites anciens.
 - Densification du nombre de prises réseau afin que chaque salle de classe soit équipée d'une double prise derrière le tableau d'affichage numérique et d'une prise simple pour le raccordement d'une borne WIFI.
 - Ajout d'une prise triple électrique 230 V derrière le tableau.
- Installation de routeurs, switchs, bornes WIFI et passerelles multimédia selon les besoins du site.
- Installation de l'affichage numérique frontal et des passerelles multimédia.

À noter qu'une mise à niveau de câbles réseaux existants risque d'être nécessaire sur une part des installations de plus de 20 ans, en lien avec les performances actuelles requises, soit 1 Gbits sur minimum 100 mètres. Ceci pourrait augmenter de 10% le besoin de nouveaux câbles.

8. Effets financiers

Afin de mettre à jour les infrastructures et le réseau WIFI des écoles, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 1'350'000.- (Préavis N° 2019/50 « Crédit cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles »).

Dans le cadre de ce préavis de CHF 1.35 million, adopté le 11 février 2020 par le Conseil communal, il a été dépensé environ CHF 100'000.-, ce qui s'explique à la fois par la pandémie et par l'accélération annoncée début 2020 des négociations entre le Canton et communes qui laissaient présager une nouvelle répartition des charges.

La Municipalité propose de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'investissement ouvert de CHF 1'350'000.- (5800.509.5109) sur le présent préavis.

Dépense du préavis N° 2019/50	CHF 100'000.-
--------------------------------------	---------------

8.1 Modernisation et extension du réseau informatique scolaire

Les montants suivants sont basés sur les précédents travaux effectués dans les établissements scolaires par le SOI.

Modernisation et extension du réseau informatique scolaire	
Complément de câblage informatique et électrique pour les 410 classes déjà équipées en Wifi	CHF 615'000.-
Complément de câblage informatique et électrique pour les quelque 800 classes qui ne sont pas équipées en Wifi	CHF 1'760'000.-
Complément de câblage wifi pour les autres locaux (200) qui devrait être équipés en WIFI et qui ne le sont pas	CHF 170'000.-
Armoires de brassage à remplacer à CHF 7'500.- par armoire (quantité estimée à 25 unités)	CHF 190'000.-
Armoires de brassage à compléter à CHF 4'500.- par armoire (quantité estimée à 23 unités)	CHF 105'000.-
Mandat d'accompagnement d'ingénierie (environ 15% du coût des installations électriques)	CHF 425'000.-
Coût total estimé pour la mise à niveau du réseau informatique	CHF 3'265'000.-

8.2 Équipement en affichage numérique frontal

Grâce à l'appel d'offre effectué par le Canton, le coût unitaire de la dalle numérique standard se monte CHF 2'500.- TTC au plus. A ce montant, il faut ajouter CHF 3'700.- TTC pour le mécanisme de translation vertical assurant un usage ergonomique, la pose de deux volets latéraux rabattables et, pour les classes existantes, la dépose et le recyclage de l'ancien tableau noir, le rhabillage et peinture du mur recevant le dispositif complet ANF. Soit un coût de CHF 6'200.- par affichage numérique frontal, ce qui porte l'investissement pour 1'200 classes à CHF 7'440'000.- TTC.

Modernisation et extension du réseau informatique scolaire	
Coût par dalle numérique (CHF 2'500.- x 1'200 classes)	CHF 3'000'000.-
Mécanisme de translation verticale (CHF 3'700.- x 1'200 classes)	CHF 4'440'000.-
Total pour 1'200 classes	CHF 7'440'000.-

<u>TOTAL montant du crédit d'investissement</u>	<u>CHF 10'805'000.-</u>
--	--------------------------------

9. Impact sur le climat et le développement durable

Les technologies qui seront utilisées et mises en œuvre (notamment le choix de l'affichage numérique frontal dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par le Canton) ont fait l'objet d'une attention particulière en termes de durabilité. Des critères similaires seront appliqués dans le cadre des appels d'offre pour les installations électriques dans les bâtiments. Par ailleurs, afin de compenser l'augmentation de la consommation électrique engendrée par le passage à l'éducation numérique, la Municipalité fera poser des panneaux solaires sur les toits des écoles, ceci chaque fois que l'opportunité se présentera. Enfin, le remplacement des ordinateurs par des tablettes devrait engendrer une moindre consommation électrique.

Relevons enfin que, dans la mesure du possible, l'affichage numérique frontal sera installé de manière complémentaire à l'affichage traditionnel existant (tableaux noirs). Si cela ne pouvait être le cas, les anciens tableaux seront recyclés.

10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

11. Aspects financiers

11.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissements	100	1'680	1'807	2'025	2'106	1'829	1'258	10'805
Recettes d'investissements								0
Total net	100	1'680	1'807	2'025	2'106	1'829	1'258	10'805

11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 89'100.- par année, à compter de l'année 2023.

En prenant en compte une durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 2'161'000.- et seront comptabilisées à partir de 2023.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		89.1	89.1	89.1	89.1	89.1	445.5
Amortissements		2'161.0	2'161.0	2'161.0	2'161.0	2'161.0	10'805.0
Total charges suppl.	0	2'250.1	2'250.1	2'250.1	2'250.1	2'250.1	11'250.5
Diminution de charges							0.0
Revenus							0.0
Total net	0	2'250.1	2'250.1	2'250.1	2'250.1	2'250.1	11'250.5

12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/08 de la Municipalité, du 24 mars 2022 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles et du parascolaire, rubrique 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et amortissements du crédit d'investissement ouvert de CHF 1'350'000.- (5800.509.5109) par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter